

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

1. Les comptes à payer de mars 2020 totalisant un montant de 92 534.31\$ sont adoptés et payés.
2. Il est accordé à Monsieur Alain Hamel d'implanter des poteaux électriques afin de se passer une ligne électrique privée se rendant à sa cabane à sucre.
3. Le conseil accepte la soumission de 9385-3117 Québec Inc. au montant de 34 999,57\$ tx incl., tel que proposé par la MRC de la Matapédia pour le contrat de collecte des matières résiduelles 2020-2023. Un nouveau calendrier suivra dans les prochaines semaines.
4. Le conseil accepte l'offre d'ajustement des honoraires requis pour la surveillance de chantier concernant les travaux du projet déphosphatation au coût de 9915\$.
5. Le conseil accorde une contribution financière de 100,00\$ à la 17^e campagne de financement du CMÉC.
6. Le conseil accepte d'autoriser le maire Georges Guénard ainsi que la directrice générale Stéphanie Blanchette à assister à une conférence de gestion téléphonique suite à l'audience tenue le 28 février dernier par madame la juge Lucie Morissette.
7. Dû à la situation que nous vivons présentement et que plusieurs ménages ont vu leur rémunération diminuée, le conseil résolu que la Municipalité de Saint-Vianney fixe à 0% les taux d'intérêt et pénalité pour le paiement des taxes de 2020 et ce jusqu'au 15 juin 2020. Par la suite, le taux sera remis à 12% annuel ou sinon une réévaluation sera faite lors de la séance de juin.
8. Le conseil résolu unanimement que les règlements d'emprunts 255-2018 concernant les travaux de la rue du Moulin et du Rang 4 soient financés par billets.
9. .Avis de motion et dépôt de règlement 264-2020 est donné en ce qui concerne le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité de Saint-Vianney pour les taxes de 2020 qui demeure impayée en date du 31 mars 2020 est établi 0 % ; que vu les circonstances exceptionnelles, le règlement a effet selon la date de prise d'effet du nouveau taux réduit, donc le 31 mars 2020 et que ce taux d'intérêt s'applique jusqu'au 15 juin 2020
10. Le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Causapscal, l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Lac-au-Saumon, l'Office municipal d'habitation de Sayabec, l'Office municipal d'habitation de Saint-Tharcisius, l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-Baptiste-Vianney et l'Office municipal d'habitation de Val-Brillant suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

11. Le conseil de la Municipalité de Saint-Vianney manifeste son désaccord à l'égard du projet de Loi 48 concernant l'introduction d'un taux réduit de taxation foncière pour les immeubles forestiers sous aménagement.
12. Le conseil adopte les états financiers de la municipalité au 31 décembre 2019. Nous finissons l'année avec un surplus de 23 148\$ ce qui porte notre surplus accumulé à 419 282 \$. Il y a seulement une augmentation de 51\$ du surplus accumulé comparativement à l'an passé dû à la résolution 244-2019 en lien avec une dépense de 23 097\$, nettoyage d'un puit d'eau potable, ayant été payé par le surplus accumulé.
13. Il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier la décision de la directrice générale et du maire pour la fermeture du bureau municipale depuis le 24 mars et ce à la demande du ministre de réduire l'accès dû au covid-19.
14. Il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Vianney accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en lien avec le point 8 ci-haut.
15. Étant donné que le journal mine de rien ne pourra être livré en ce mois d'avril dû au covid-19, il est résolu de publier le compte rendu sur le site internet de la municipalité et de mettre le lien de celui-ci sur le site facebook. Ceux et celles qui désirent récupérer une copie papier, peuvent appeler au bureau et un arrangement sera fait avec eux pour la récupération.
16. Il est résolu unanimement que le chemin du lac ne sera pas ouvert pour le début de la pêche cette année dû à la situation que le Québec vit présentement avec le covid-19.

Les heures d'ouverture du bureau municipal sont exceptionnellement du lundi au jeudi de 13h à 17h00.

Stéphanie Blanchette
Directrice générale

Les élus municipaux souhaitent remercier tous ceux et celles qui ont donné de leur temps pendant l'hiver 2019-2020 afin de permettre aux jeunes et moins jeunes de pouvoir profiter d'une belle patinoire. Sans vous, nos citoyens n'auraient pas pu profiter de ce plaisir hivernal sans pareil. Sans vouloir mentionner personne de peur d'oublier quelqu'un soyez assurés que nous avons eu une pensée reconnaissante pour chacun de vous. Merci!

